



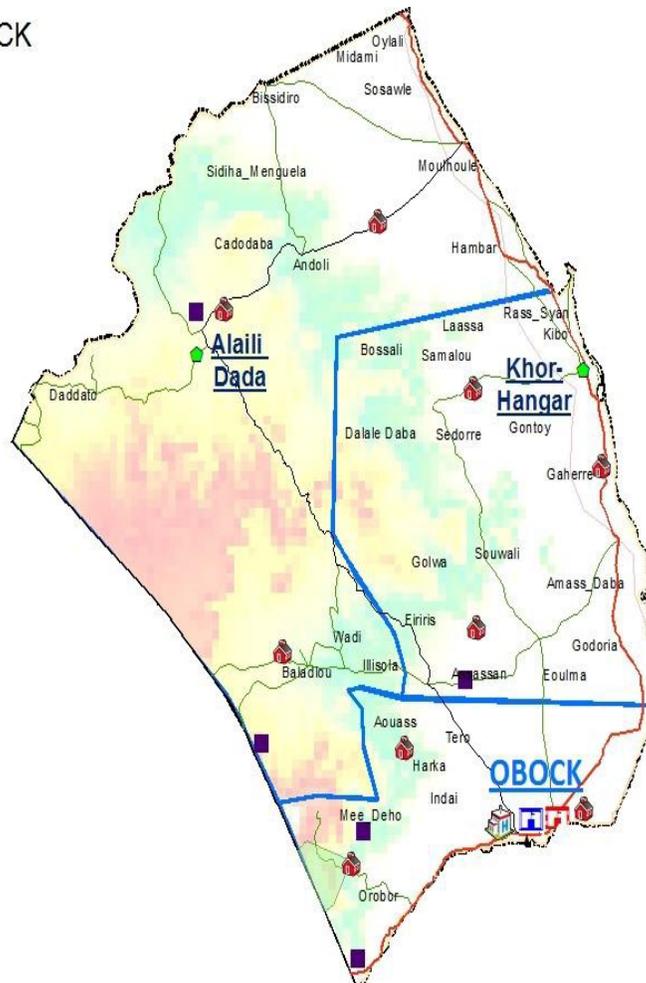
BILAN QUINQUENNAL 2017-2021 DU CONSEIL REGIONAL D'OBOCK

13-14-15 DECEMBRE 2021

REGION D'OBOCK

Legende

- Ecole Primaire
- CEM
- Lycee
- Poste_Sante
- CMH
- Capitale
- postes administatifs (ss prefecture)
- chef lieux de régions
- Voie Ferrée
- Limite des Prefectures
- Régions
- Frontiere Internationale



0 3,75 7,5 15 Kilometers

SOMMAIRE

I. Introduction : Présentation du conseil régional et des caractéristiques de la région

II. Aperçu de l'évolution du fonctionnement du conseil régional et des acquis

III. Les avancées en termes de gouvernance locale et de gestion participative

IV. Le dynamisme du conseil régional dans le développement et la consolidation des relations

V. Les grandes réalisations du conseil régional

VI. Présentation des FFOM

VII. Les perspectives

I. Introduction : Présentation du conseil régional et des caractéristiques de la région

1. Composition du Conseil Régional d'Obock

Le Conseil Régional élu en 2017 est le 4^{ème} dans l'histoire de la décentralisation à l'instar des autres collectivités régionales.

Depuis le 7 juillet 2002, avec la loi n°174/AN/02 portant décentralisation et statut des régions, Obock est dotée d'un conseil régional, une assemblée des élus au suffrage universel direct, qui gère les affaires de la région conformément aux compétences qui lui sont transférées.

Cette assemblée régionale se divise en deux organes dotés chacun d'attributions spécifiques définies par la loi.

Il s'agit de :

L'organe délibérant ou assemblée régionale

Il est composé de 9 membres élus au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans. Il se réunit quatre fois par an en session ordinaire et chaque fois que nécessaire en session extraordinaire. Ces sessions permettent de discuter de toutes les questions entrant dans leur champ de compétences.

Bureau Permanent

Il est composé de 5 membres de l'Assemblée à titre du :

- Président du conseil régional
- Vice-président
- 1^{er} Secrétaire permanent
- 2^{ème} Secrétaire permanent
- Questeur

Le président et le vice-président sont élus par l'Assemblée. Les 2 secrétaires et le questeur sont désignés par le président élu.

A titre de rappel, les missions attribuées au président du bureau exécutif sont définies par des textes de Loi qui suivent :

TEXTES DE LOI

Extrait de l'avant-projet de loi organique portant code général des collectivités, article 46

- Superviser l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement régional ;
- Préparer et exécuter le budget de la région dont il est l'ordonnateur ;
- Tenir les comptes de la région ;

- Établir les rôles des impôts, taxes et redevances dévolus à la région, conformément aux textes en vigueur ;
- Recevoir les dons et legs acceptés par le conseil régional ;
- Passer les marchés publics régionaux de travaux, fournitures et services conformément à la réglementation des marchés publics et, après approbation du conseil régional pour les seuils relevant de sa compétence, et veiller à leur bonne exécution ;
- Conserver et administrer les biens du domaine public et du domaine privé de la région ;
- Procéder aux actes de location, vente, partage, transaction et acquisition autorisés par la réglementation ;
- Surveiller les services publics régionaux ;
- Gérer les personnels de la collectivité régionale ;
- Faire tenir et conserver les archives de la collectivité régionale ;
- Négocier et signer, après accord du conseil régional, les contrats plans Etat-région ;
- Négocier et signer les accords de coopération de la région avec d'autres collectivités nationales ou étrangères et d'autres organismes publics ou privés dans les conditions prévues par la loi.

Le mandat de l'actuelle assemblée régionale arrive à son terme au début d'année 2022. Les élus se retrouvent en phase finale de gestion de leur région dont les caractéristiques font sa renommée.

2. Aperçu du contexte géographique et socio-économique de la région

La Région d'Obock est l'une des cinq régions de la République de Djibouti. Située au Nord-est du pays, sur le littoral occidental de détroit de Bab El-Mandab. Elle partage les frontières au Nord avec l'Érythrée, au Nord-ouest avec l'Éthiopie et à l'ouest avec le Yémen. Elle couvre une superficie de 5 700 km², correspondant à environ 24% du territoire national pour une population estimée à 44 678 habitants dont 40% vivent dans le chef-lieu et ses périphéries.

Malgré sa situation géostratégique importante et certaines potentialités évidentes (ressources halieutiques, minières, terres arables...), la Région d'Obock est la plus pauvre parmi les cinq régions de Djibouti. Outre l'inflation perpétuée, cette pauvreté semble s'expliquer surtout par l'absence d'activités économiques vitales, l'absence d'une véritable tradition agricole, la faiblesse de l'équipement collectif, l'enclavement des localités rurales, les difficultés de l'accès de la population aux services sociaux de base, et le taux de chômage élevé.

Certains secteurs d'activités comme le commerce, la pêche, le tourisme, l'artisanat et l'agropastoralisme se développent grâce aux initiatives des groupements associatifs de la société civile.

Conscient de ces difficultés, le conseil régional d'Obock œuvre sans relâche pour promouvoir le développement de sa région et le bien-être de sa population.

II. Un aperçu de l'évolution du fonctionnement du conseil régional et des acquis depuis la dernière mandature (Assemblée Générale, Commissions, le bureau permanent, la mise à disposition d'un exécutif, l'évolution du budget, etc.)

- Les sessions du conseil se tiennent au chef-lieu, au sein du local du conseil régional d'Obock et parfois on délocalise dans les localités.
- Le président a seul la police de la séance.
- Se réunit au moins une fois par trimestre en session ordinaire et en séance extraordinaire chaque fois que c'est nécessaire
- Ne peut valablement délibérer que lorsque les deux tiers de ses membres assistent personnellement ou sont mandatés à la séance.

En matière de fonctionnement du conseil régional, les sessions ordinaires ont été tenues de manière irrégulière (cf. tableau ci-dessous)

	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Nombre de sessions ordinaires</i>	4	4	4	4	4
<i>Nombre de séances extraordinaires</i>	1	1	2	1	1

Des commissions sont mises en place selon la Loi 149, qui prévoit dans son article 41 les sujets sur lesquelles les commissions doivent émettre des avis.

L149 Article 41 : le Conseil Régional forme, de droit, cinq commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises :

- commission des affaires administratives, juridiques et du règlement intérieur ;
- commission de l'éducation, de la santé et de l'eau ;
- commission des affaires sociales et culturelles, de la jeunesse et des sports
- commission des finances, du plan et du développement économique ;
- commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des domaines, de l'urbanisme et de l'habitat.

En dépit des moyens limités, les commissions en place sont celles :

- Chargée de la Femme et Famille, et des Affaires Sociales
- Chargée de l'Environnement,
- Chargée de la Jeunesse, de la culture et de Sports.
- Chargée de l'Education, Santé, Eau, et Population

Le Conseil régional soutient les Conseils de quartiers dans le respect de la Charte de Conseils en mettant à leur disposition des élus référents...

Le Conseil est également chargé de la gestion des services dits décentralisés et des biens légués:

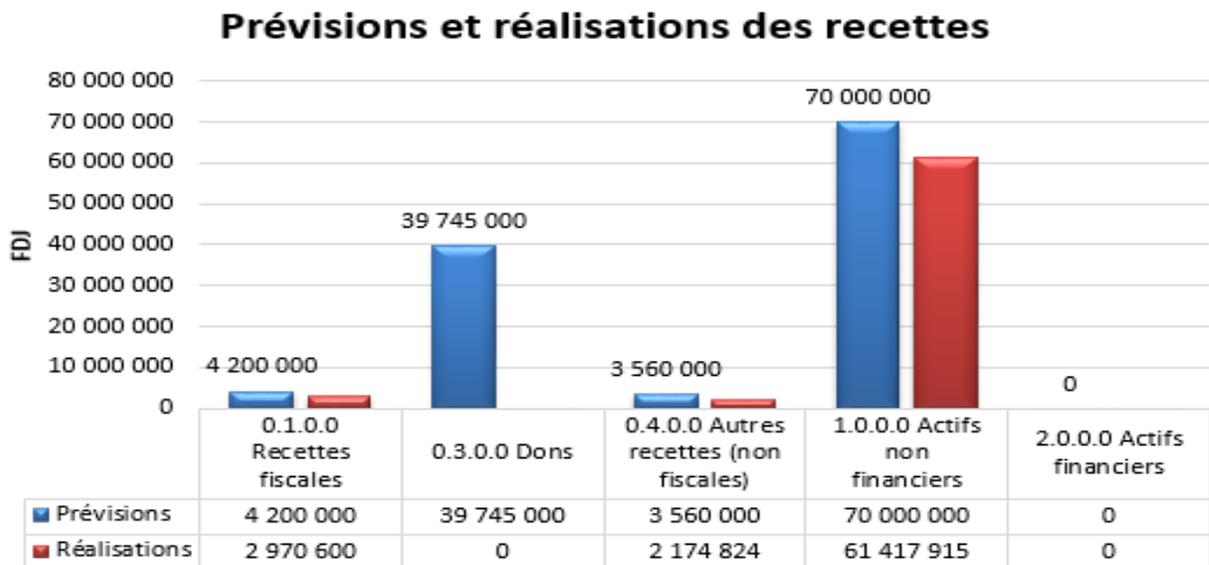
- État-civil
- Fiscalités
- Marchés publics
- Voirie

Le Conseil Régional d'Obock dispose et gère plusieurs ressources essentielles :

- Immobilières et mobilières
- Humaines et matérielles
- Financières et budgétaires

Le Conseil régional est doté d'un budget de fonctionnement et d'investissement en provenance d'une part de subventions de l'Etat, et d'autre part des recettes fiscales et non fiscales, auxquelles s'ajoutent les subventions de l'union européenne dans le cadre du programme d'appui à la décentralisation et aux initiatives locales.

- Les principales postes de ces ressources sont traduites dans le graphique ci-dessous :



- Jusqu'au en 2020, la subvention de l'Etat était de 19 745 000 DJF destinée à couvrir les dépenses de fonctionnement du conseil. Cette subvention est revue en hausse en 2021 de 20 000 000 DJF et ramenée à 39 745 000 DJF. Mais elle n'est toujours pas mise à la disposition du conseil régional. C'est pourquoi la réalisation pour ce poste est à zéro.
- Le conseil régional fonctionne à ce jour avec les recettes fiscales provenant essentiellement des impôts et taxes fiscales propres à la collectivité territoriale et rétrocédées par l'Etat sur sa fiscalité dont la prévision de 2021 s'élevait à 4 200 000

DJF. Et la réalisation qui représente le montant recouvré par l'administration fiscale sur la période de janvier à octobre 2021 est de 2 970 600 DJF.

- Le montant de recette non fiscale correspond au montant de report de l'année de 2020 qui est reporté sur l'année de 2021.
- Il est important de rappeler que le conseil régional a bénéficié d'une subvention d'investissement de 260 000 000 DJF répartie sur une période de quatre ans.

Année	2020	2021	2022	2023
Montant du subvention	10 000 000 DJF	70 000 000 DJF	90 000 000 DJF	90 000 000 DJF

- Nb : Les montants sont convertis d'euros en DJF, d'où la différence de change.
- Comme il est démontré dans le graphique ci-haut, la subvention de 2020 qui est de 10 562 500 DJF a été exécuté en 2021. Et sur le montant de la subvention de 2021, le conseil a reçu 80% soit 50 855 415 DJF car à la date de la signature de subvention 2021 le conseil régional n'avait pas exécuté en intégralité les travaux de subvention de 2020. Le conseil régional a reçu à ce jour 61 417 915 sur le 260 000 000 DJF.
- Grâce aux subventions de 2020, le conseil régional a réalisé deux grands projets. L'une a permis de réhabiliter le service de l'état civil pour une valeur de 4 965 000 et l'autre d'embellir la ville d'Obock par la plantation des arbres pour un montant de 4 910 500 DJF.

III. Les avancées en termes de gouvernance locale et de gestion participative des affaires de la région (mise en place du CDDR et du Cadre de concertation, relations avec les STD et les OSC, la promotion de la bonne gouvernance locale, etc.)

Le conseil régional en collaboration avec la préfecture, réforme et réunit chaque année un comité de coordination pour le développement régional qui représente un dispositif institutionnel selon :

Le Décret n°2007-0099/PR/MID portant transfert et répartition de compétences entre l'Etat et les Collectivités Territoriales

Le Décret N° 2017-119/PR/MEFI portant adoption des plans de développement régionaux (pdr) **Dikhil- Ali sabieh-Tadjoura-Obock-Arta** dans ses articles 7 et 8 les confirment :

« Article 7 : Un Dispositif Institutionnel de coordination et de suivi du PDR a été créé, associant les acteurs aux niveaux régional et local, en vue de promouvoir la participation effective de toutes les parties prenantes.

Un système de suivi-évaluation est également institué et comporte : une Base commune d'informations, un Cadre général de suivi axé sur les résultats, des indicateurs, et un Mécanisme de Reporting. »

Et

« Article 8 : Le Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Intérieur, chargé de la Décentralisation (MDD), est l'institution d'ancrage portant la responsabilité gouvernementale de la mise en œuvre du PDR. A ce titre, il est chargé de superviser les actions des institutions régionales portant sur la coordination du suivi de la mise en œuvre du PDR. »

Le CCDR implique donc des élus locaux, des responsables des services techniques déconcentrés, des organisations de la société civile, de l'UNFD, des notables et des conseils des quartiers.

Par ailleurs, un comité de concertation est aussi constitué d'un groupe d'acteurs importants et impliqué dans la gestion des affaires de la région. Il est composé du président, et du secrétaire général, de l'ingénieur, du comptable, des représentants des associations et des partenaires au développement ou bureaux Onusiens de la région. Au total, ils sont 25 membres.

Les Conseils de quartiers ont été formés et élus aux fins de gestion de leurs quartiers respectifs selon la Charte co-signée avec le Conseil Régional et les élus référents, qui les organisent et soutiennent dans les actions communautaires, sensibilisation, promotion de l'hygiène, ramassages des poubelles, lutte contre l'insécurité, etc.

Le Conseil régional entretient des relations étroites avec les organisations de la société civile en les appuyant et les impliquant dans les initiatives et les projets de développement.

IV. Le dynamisme du conseil régional dans le développement et la consolidation des relations avec les partenaires techniques et financiers (Expertise France/EU, PNUD, etc.)

Malgré ses ressources et ses compétences limitées, le Conseil ne ménage pas ses efforts afin d'œuvrer et de contribuer au développement de sa région. Avec ses propres moyens, il soutient les universitaires issus des familles pauvres, des actions communautaires comme les nettoyages, les manifestations culturelles et sportives. Il se réjouit aussi des concours des partenaires nationaux et des ministères sectoriels. Par exemple, en matière de l'éducation, grâce à ses plaidoyers incessants, il a fait ouvrir une série scientifique pour les lycéens de la région. Il a fait construire aussi un internat pour les collégiens issus des localités rurales avec l'appui financier de l'ADDS, etc.

Le conseil régional gère aussi les cantines scolaires avec l'inspection régionale.

La collecte des ordures est confiée aux associations des femmes.

Le Conseil régional est membre de l'Association Nationale de Collectivités Locales de Djibouti.

Créatif et participatif, il ne cesse d'appeler ou de répondre aux différents partenaires disponibles avec lesquels il étend ses relations. C'est dans cet esprit qu'il arrive aujourd'hui à

amorcer un véritable développement régional. Actuellement, il compte d'innombrables partenaires privilégiés et investis, notamment l'ADDS, l'Expertise France/l'UE, le PNUD, La Banque Africaine, la Banque Mondiale, le Japon, la France...

V. Les grandes réalisations du conseil régional (avec les photos à l'appui)

i. Les outils de développement et de planification

Le Plan de Travail Annuel, le Plan de Développement Régional, ainsi que le Plan d'Investissement Annuel sont les principaux outils de planification et de gestion de développement. Par ailleurs, des consultations de proximité ou à distance, les collectes et les analyses de leurs résultats sont réalisées à l'aide des fiches, questionnaires, grilles aux fins d'une base de données générales et spécifiques.

ii. Les grands travaux engagés et finalisés

Le Conseil compte à son actif, des nombreuses réalisations et participations importantes en une période courte de 5 ans dont les principales sont présentées sommairement comme suit :

2017-2019

- Réhabilitation et ouverture de l'internat au collège au profit des étudiants originaires des localités rurales et éloignées en collaboration avec ADDS

2018

- Plaidoyers pour l'ouverture d'une série Scientifique au Lycée d'enseignement secondaire

2019

- Formation des 20 jeunes enquêteurs et recensement de ménages vulnérables et enfants orphelins du chef-lieu sur les recettes locales
- Habillement des 203 orphelins pour la fête de l'Aid sur les recettes fiscales
- Mise en place des conseils des quartiers et octroi des équipements sur les recettes fiscales et la contribution matérielle de l'UNICEF

2019-2020

- 21 sous-projets d'initiatives d'associations locales sur le Fond de Développement Communautaire de l'ADDS

2019-2021

- Amélioration de la gestion des ordures ménagères en ville en convention avec les associations de femmes sur les recettes fiscales
- Prise en charge des frais d'inscription aux universitaires sur les recettes fiscales
- L'électrification des quartiers de Fantitherou et du PNUD en partenariat ADDS

2020

- Aménagement de terrain de foot pour Fantitherou sur les recettes fiscales
- Octroi des poteaux de football quartier PNUD sur les recettes fiscales
- Organisation de la 1^{ère} Edition omnisports de la région sur les recettes fiscales

2020-2021

- Construction d'une salle de classe à Adgueno sur les recettes fiscales et contributions communautaires
- Dotation en écran plat et panneaux de solaires (fantiherou, waddi, badoyta ela, daddato, Illisola et oulma) sur les recettes fiscales

2021

- La plantation d'arbres pour l'embellissement de la ville sur la subvention ADIL de UE/EF
- La réhabilitation du service de l'état-civil en cours de réalisation sur la subvention ADIL de UE/EF

VI. Présentation des FFOM : Forces, Faiblesses, opportunités, Menaces

- **Forces :**

Elles consistent en :

- ✓ Textes de lois,
- ✓ Recettes fiscales,
- ✓ Subventions de l'État et de partenaires
- ✓ Ressources humaines et matérielles essentielles disponibles
- ✓ Biens immobiliers et mobiliers
- ✓ Etc...

En outre, Obock regorge des potentialités naturelles et économiques considérables de la région qui représenteraient aussi les unes de forces majeures du Conseil régional d'Obock.

- ❖ **Energies renouvelables**

La région possède des sources énergétiques non négligeables (thermales et fumerolles, solaires, éoliennes et marines...)

❖ **Ressources minières**

Zinc, Cuivre, Spath d'Islande, Sables minéralisés...

❖ **Elevage - Agropastoralisme**

De type traditionnel mais prometteur, il existe l'élevage de petits ruminants (caprins, ovins) et de grands ruminants (bovins, camélins). Des étables, des fermes, des parcs de bétail favoriseraient l'exploitation rationnelle du cheptel.

Prendent peu à peu d'importance avec plus de 50 % de terres arables, les activités agropastorales, telles que les cultures maraîchères et fourragères, l'apiculture...

❖ **Pêche,**

- Le développement de la pêche constituera un pilier essentiel du développement de la région
- Dans cette perspective, un village de pêcheurs à une quarantaine de kilomètres du chef-lieu est une initiative importante
- En outre, la construction d'un port de pêche et d'une infrastructure-liaison avec le Yémen consolideront l'édification de cette zone économique et sa vocation commerciale et touristique.

❖ **Infrastructures de base**

- Le gouvernement de la République de Djibouti a conclu un accord avec le groupe chinois Shanghai Touchroad International pour la construction d'un nouvel aéroport et d'hôtels de luxe sur les îles de Ras Syan et des Sept Frères, au nord du pays.
- Les routes nationales RN15, RN16, et les pistes intérieures attendent les travaux d'aménagement nécessaires pour impulser les échanges économiques de la région.

❖ **Les sites historiques et touristiques**

En mettant en valeur ses sites historiques et ses paysages fascinants, la région d'Obock exploitera les avantages du tourisme en synergie avec la région de Tadjourah en raison de leur proximité.

La présence, dans la ville d'Obock et dans ses environs immédiats, des nombreux sites aménagés (comme le village de la 'Mer Rouge') et des sites d'une certaine attraction (Godoria et sa mangrove ou le Mont Mabla et sa forêt).

Il y a des sites d'une beauté exceptionnelle pour la plongée sous-marine (Ras Syan, les îles des Sept Frères, etc.).

- **Faiblesses :**

- L'insuffisance des expériences et des capacités des communautés de base et de leurs leaders, laisse les atouts de la région inexploités ou peu connus.
- Certains textes restent équivoques, ambigus. Ni la population, ni le Conseil ne connaissent suffisamment les rôles des uns et des autres.
- Le budget des fonctionnements ne couvre pas tous les besoins du CR (achats des fournitures et matériels et salaires des employés)
- Les impôts collectés auprès des contribuables dépendent des activités économiques de notre région au faible rendement (classes 9 et 10)
- L'État ne prévoit toujours pas des subventions au CR pour les investissements locaux.
- Fiscalités sur les matières premières/ bâties et non bâties ne sont pas collectées
- La non-application ou la mise en veilleuse des textes en vigueur et des transferts de compétences. Sur 33 compétences qui devraient être transférées, il n'y a à ce jour que le service d'état-civil et la gestion de marchés publics, dits décentralisés officiellement mais sans ressources. Les rapports sont rares ou inexistantes entre les services techniques déconcentrés et le CR. Les STD mal installés ou équipés, ne sont redevables qu'à leurs directions respectives concentrées dans la Capitale. Certains répondent rarement et tardivement aux besoins urgents et essentiels de la région. D'autres s'obstinent dans leur silence, ou leur refus ou leur échappatoire. Ni la déconcentration, ni la décentralisation ne paraissent effectives. Par exemple, on continue d'attendre pendant des mois pour que les techniciens se déplacent de Djibouti pour le dépannage d'un forage...

- **Opportunités**

Seuls les appels aux projets ou subventions par les partenaires offrent stimulent et encouragent les initiatives locales de développement.

- **Menaces :**

Un système inefficace et obsolète de coordination et de suivi. Et la région ne semble point protégée par les risques d'effets de changements climatiques et d'infections de nouvelles vagues de pandémies qui font les actualités mondiales.

VII. Les perspectives

a. Présentation du PDR de la région

En collaboration avec le MDCD et l'expertise France sur le financement du programme ADIL, à l'instar des autres régions, a lancé un projet de réactualisation du PDR pour la période de 2021-2026. Un consultant national est recruté pour élaborer ce document.

Un comité de planification composé du secrétaire général du conseil régional, le préfet adjoint, l'ingénieur et le consultant, a sillonné les principales localités rurales et sous-préfectures de la région pour rencontrer la population dans le but de diagnostiquer les problèmes et de dégager des solutions ensembles.

Après cela, le comité de planification a consulté les services techniques déconcentrés sur leurs situations et évalué par la suite les besoins... En conséquence, le PDR est sur le point d'être finalisé.

b. Défis et orientations

Les projets validés en 2021, en cours et prévus à compter de 2022 :

- Construction des 4 citernes enterrées dans la région
- Réhabilitation du dortoir de l'école de Lahassa.
- Construction du Mur de l'école primaire Obock 1
- Construction d'un atelier de réparation des moteurs marins
- Construction des fosses septiques
- Réhabilitation du bâtiment du CR
- Apiculture, à Médého, Khor angar, Godoria

Les projets d'envergure à étudier

- Construction d'un parc à bétails
- Construction d'une déchetterie, lieu de décharge, de traitement des déchets divers et de transformation de plastiques
- Construction de marchés publics aux cités PNUD et Fondation IOG
- Digue de protection du quartier de pêcheurs
- Réhabilitation des pistes intérieures
- Appuis à l'agro-élevage

La région d'Obock envisagerait ainsi petit à petit le développement de son capital humain, physique et social pour amorcer une croissance économique rationnelle.